

Compte-rendu de réunion du 09/09/2016
A 10h00 au foyer rural de Razac-sur-l'Isle

Nombre de délégués en exercice : 87

Nombre de délégués présents : 52

Ordre du jour :

- Vote du règlement intérieur du SMDE 24
 - Vote des statuts de la régie départementale
 - Modification du poste d'animateur PAT – Hydrogéologue
 - Questions diverses
-

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Marc MATTERA. Jean FOURLOUBEY est désigné comme Secrétaire de séance.

Monsieur le Président accueille les nouveaux délégués qui siègent au Comité Syndical et sollicite une minute de silence en l'honneur de M. Gilles GIROUX (Président du SIAEP DE ST PRIVAT DES PRES).

Vote du règlement intérieur du SMDE 24

David GONZALO présente le règlement intérieur du SMDE 24 suite à la modification des statuts du SMDE 24. Celui-ci, validé par le bureau syndical, comporte un important volet concernant l'organisation territoriale pour les collectivités désirant transférer la totalité de leurs compétences au SMDE 24. Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Vote des statuts de la régie départementale

Mathieu RAYMOND, directeur adjoint du SIAEP DE LALINDE, présente les statuts de la Régie Départementale des Eaux de la Dordogne (RDE 24).

Cette dernière a pour but de réaliser pour les collectivités adhérentes du SMDE 24 qui sont en régie l'exploitation des services d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif transférés au SMDE 24.

Les statuts sont adoptés à la majorité (2 abstentions).

Modification du poste d'animateur PAT – Hydrogéologue

Marc MATTERA présente au comité syndical les travaux de la commission du personnel concernant le recrutement d'un animateur des Plans d'Actions Territoriaux – Hydrogéologue. Il précise que suite à un appel à candidature, 16 CV ont été étudiés. 5 candidats ont fait l'objet d'une audition.

Ce poste, initialement prévu en CDD de 3 ans car faisant l'objet d'un financement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, devrait être pérennisé comme le montre l'expérience des PAT déjà engagés. La candidate qui fait l'unanimité de la commission territoriale est un ingénieur territorial titulaire.

Monsieur le Président propose donc de transformer le CDD de 3 ans en un poste d'ingénieur territorial titulaire.

La modification de poste est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Estelle ESPALLIER fait un bilan des consultations engagées par la Préfecture de la Dordogne sur volet eau potable du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal et précise que pour les collectivités adhérentes du SMDE 24, toutes les propositions ont fait l'objet d'un large avis favorable.

David GONZALO fait un point sur le projet de construction de siège social du SMDE 24. Il précise que la consultation des entreprises a été engagée. Suite à l'analyse des offres 5 lots (VRD, Gros œuvre, Charpente bois, Menuiserie extérieur et menuiserie intérieure) ont été rendus infructueux par la commission car supérieurs aux estimations et impactant le projet de près de 20%.

De plus l'INRAP, qui devait réaliser le diagnostic préventif archéologique de la parcelle concernée par le projet vient d'annuler son intervention pour l'année 2016 et demande au SMDE 24 de solliciter le service patrimoine du Conseil Départemental de la Dordogne.

La séance est ainsi clôturée.